

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHALLET

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METRO CHALLET

Prélèvement	00106266	Commune	CHALLET
Unité de gestion	0254 CHARTRES METRO CHALLET	Prélevé le :	mercredi 15 janvier 2020 à 09h13
Installation	TTP 000443 LE BOURG	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000000508 RESERVOIR BOURG	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Unités	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
9,5	°C				
7,5	unité pH			6,50	25,00 9,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00112213

Référence laboratoire : LSE2001-25760

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Substance	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
ESA acetochlore	<0.030	µg/L		0,10		
ESA alachlore	<0.030	µg/L		0,10		
ESA metazachlore	0.107	µg/L		0,10		
ESA metolachlore	<0.030	µg/L		0,10		
OXA acetochlore	<0.020	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0.030	µg/L		0,10		
OXA metazachlore	0,056	µg/L		0,10		
OXA metolachlore	<0.030	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106266)

Le recontrôle montre une eau d'alimentation non-conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre métazachlore ESA. On observe également la présence de métazachlore OXA mais à une concentration inférieure à la limite de qualité réglementaire. Dans l'immédiat, il n'en résultera pas de restriction de consommation mais ces paramètres feront l'objet de nouvelles analyses lors de nos prochaines visites.

Chartres, le 12 février 2020

P/la Préfète,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF